



RÉFORME DE L'OFFRE DE SOINS SMR

CERCLH VOUS ASSISTE DANS LA CO-CONSTRUCTION DES NOUVEAUX PARCOURS DE SOINS

Une transformation historique

Les établissements de soins médicaux et de réadaptation (SMR) sont entrés dans une transformation historique à travers 2 décrets publiés le 12 janvier 2022, dont la réforme des autorisations.

Cette réforme vise à moderniser et structurer différemment l'offre de soins en SMR. Elle introduit de nouvelles mentions spécialisées telles que : polyvalent, pédiatrie, oncologie et oncohématologie.

Ces mentions doivent permettre une prise en soins plus homogène et spécialisée des patients, en fonction de leurs besoins spécifiques.

Cette évolution renforce le rôle de la rééducation/réadaptation dans le parcours de soins des patients, en amont et en aval des hospitalisations.

Les nouvelles autorisations vont redessiner l'offre de rééducation des territoires et répondre aux besoins de certaines pathologies sur les bassins de population.

Tout en obligeant les établissements à poursuivre leur virage ambulatoire.





La conviction CERCLH :

Ces changements promettent des prises en soins de réadaptation plus spécialisées et efficaces, renforçant ainsi le rôle des SMR dans le système de santé.

D'un point de vue opérationnel, cette transformation oblige les équipes médicales et les directions des SMR à analyser les besoins de leur territoire. Egalement à formaliser leur future stratégie d'offre de soins, envisagée à travers leurs dossiers de demandes d'autorisations, qui sont à formaliser pour l'automne 2024. Donc pour demain ! ...

La méthodologie CERCLH

Les experts CERCLH accompagnent depuis quelques mois plusieurs établissements dans l'analyse des besoins de leur territoire, la définition leurs axes d'orientation stratégiques et la rédaction des dossiers d'autorisations.

Les équipes médico-soignantes doivent ensuite construire et déployer des nouveaux parcours de soins en lien avec les nouvelles autorisations et la réforme de fonctionnement des établissements SMR.

Chaque parcours doit répondre à des cahiers des charges bien défini par spécialité.

CERCLH accompagne les équipes dans la co-construction de leurs parcours et les organisations qui en découlent.

Les enjeux organisationnels sont importants sur les plateaux techniques de rééducation et toute la coordination des activités de réadaptation avec les soins infirmiers et de nursing. La mise en place d'une planification des activités de rééducation et des soins est nécessaire pour assurer des soins de qualité et des scores RR (CSARR PMSI) les plus représentatifs de la prise en soins.

UNE ELABORATION DU PLAN D'ACTION PARTICIPATIVE, POUR LA RÉUSSITE DE LA TRANSFORMATION.



Nous proposons des solutions clés en main qui passent par :

- Des modélisations organisationnelles adaptées aux plateaux techniques de rééducation, aux unités de soins, et aux objectifs d'activités,
- Et la proposition d'outils de planification des activités de rééducation et de soins.

Nous offrons un accompagnement personnalisé.

A cet égard, l'expertise de notre cabinet de conseil spécialisé peut être inestimable pour plusieurs raisons comme :

- **Accompagner la** Définition des nouvelles orientations stratégiques médicales en SMR
- **Conduire** l'Analyse organisationnelle
- **Vérifier** les conformités des cahiers des charges (décrets de fonctionnement)
- **Analyser** la Chaîne de Valeur
- **Cibler** les Actions prioritaires
- **Optimiser** la Gestion des Ressources
- **Évaluer** les Besoins technologiques en rééducation
- **Accompagner** la Transformation digitale
- **Piloter** la Conduite du Changement
- **Assurer** la Conformité et la Sécurité
- **Faire évoluer** les Organisations
- **Optimiser** les Parcours patients
- **Standardiser** les Processus



Repenser en profondeur les pratiques et les modes d'organisation, c'est mettre à votre disposition une véritable expertise en gestion de projet.

Et en conduite du changement !

Pour en savoir plus



Visitez notre site web à l'adresse
<https://cerclh.com>



Contactez nous
marketing@cerclh.com